Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212202899-20260320-DCM2026_07-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Fiacre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis le vendredi 20 mars 2026 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BIHAN, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 16 mars 2026.

Etaient présents : M. Gilbert LE BIHAN, M. Jean-Claude BERNABE, M. Jean-Marc DANIELOU, Mme Aline DERIAT, M. Kevin JAMBON, M. Guélor LE PAVEC, Mme Adèle LE TERTRE, Mme Florence LUCAS, Mme Koupaïa MAHE, Mme Jennifer NUNES, M. Ronan RICHON

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc DANIELOU

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

DCM 2026_07 Versement des indemnités de fonctions aux adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire, soit pour une population de moins de 500 habitants, **taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique 10.89 %**.

Les indemnités élus seront versées mensuellement.

Fait et délibéré à Saint-Fiacre
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. Gilbert LE BIHAN

